

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 juin 2017

**11<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-6-11-1

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**COTISATIONS 2017 A DIVERS ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ACTION  
INTERNATIONALE ET TRANSFRONTALIERE**

Résumé : Le Département est membre de plusieurs associations actives dans le domaine de l'action internationale et transfrontalière. Il est proposé de procéder au règlement des cotisations 2017 pour la Mission Opérationnelle Transfrontalière (6 500 euros) et pour l'Institut Régional de Coopération Développement (100 euros), soit une somme totale de 6 600 euros.  
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion en date du 5 mai 2017.

**1. La Mission Opérationnelle Transfrontalière**

Le Département est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006.

Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises (collectivités territoriales, ministères, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.) et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière. Elle apporte une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers.

Elle œuvre actuellement, entre autres, pour la mise en place d'expérimentations législatives sur les zones frontalières et plus particulièrement pour l'application, pour des projets précis, des lois et règlements de l'un des pays en présence sur le territoire voisin. Cette initiative est menée avec toutes les collectivités et structures membres de la MOT et des partenaires étrangers comme le Luxembourg. Elle bénéficie de l'aide active de la Commission européenne et représenterait, si elle aboutit, à une avancée significative en matière de coopération transfrontalière.

Le Conseil départemental est représenté au Conseil d'Administration et au Bureau de la MOT par son Président.

La cotisation pour l'année 2017 s'élève à 6 500 euros.

## **2. L'Institut Régional de Coopération Développement**

L'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) est une organisation associative créée en 1986 à l'initiative de la Région Alsace. Il rassemble aujourd'hui 100 collectivités territoriales membres qui participent, aux côtés d'autres institutions ou associations alsaciennes, dont le Département du Haut-Rhin, à des actions de coopération dans les pays du Sud.

L'IRCOD a deux fonctions :

- coordonnateur et animateur des initiatives portées par les partenaires ;
- opérateur pour le compte des et avec les collectivités territoriales impliquées dans un projet de coopération décentralisée.

Sur demande des services de l'Etat et de la Région Grand Est, cet institut a démarré un processus devant conduire, d'ici juillet 2017, à une fusion-absorption de deux associations plus ou moins similaires : MultiCooLor en Lorraine et l'ARCOD en Champagne-Ardenne, tout en intégrant les acteurs du réseau informel de coopération décentralisée champardennais.

Il s'agit de créer un réseau régional multi-acteurs unique ouvert à l'ensemble des parties prenantes de la solidarité internationale du Grand Est.

Le Département est membre de cet organisme depuis 2005 et mène une coopération avec le Cercle de Yanfolila au Mali, en partenariat avec l'IRCOD.

La cotisation annuelle à l'IRCOD s'élève à 100 euros pour l'année 2017.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement, en une seule fois, des cotisations 2017 aux structures suivantes :
  - 6 500 euros à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
  - 100 euros à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD).
- de prélever 6 500 euros sur le programme F612, imputation 011-048-6281-2676-114 et 100 euros sur le programme F614, imputation 011-048-6281-2686-114 du budget départemental 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN